

BULLETIN DE RÉSERVATION GROUPES 2019

Valable du 6 avril au 11 novembre 2019 et du 14 décembre 2019 au 5 janvier 2020

sauf jours fériés et ponts (les 20, 21 et 22 avril, 1^{er}, 30 et 31 mai, 1^{er}, 2, 8, 9 et 10 juin, 1^{er} et 11 novembre, 25 décembre 2019 et 1^{er} janvier 2020).

REF : WEB



OUVERTURE EXCEPTIONNELLE ! DU 14 DÉCEMBRE 2019 AU 05 JANVIER 2020 !

DATE DE LA VISITE

Date de la visite : Jour : Lu - Ma - Me - Je - Ve - Sa - Di

Heure d'arrivée : h Heure de départ : h

Veillez réserver par écrit dans les meilleurs délais et au plus tard 10 jours ouvrables avant le jour de votre visite.

RAPPEL DES GRATUITÉS⁽¹⁾

Groupes adultes/seniors/jeunes/enfants :

1 entrée adulte gratuite pour 20 participants payants

Groupes de PMR :

1 entrée adulte gratuite pour 5 participants payants

(1) Pas valable dans le cadre des forfaits avec restauration.

NOM DU GROUPE

.....
.....

Adresse du groupe

.....
.....

Numéro Boîte

Code postal

Localité

Pays

E-mail

Responsable du groupe

Mme Mlle M.

Nom

Prénom

E-mail

Téléphone

GSM.....

ENTRÉES SANS REPAS*

	SEMAINE (hors jours fériés et ponts)	WEEK-ENDS ET VACANCES SCOLAIRES BELGES (hors jours fériés et ponts)	
Adultes (12 - 59 ans) X 27,00 € X 32,00 €	= €
Seniors (60 ans et +) X 25,00 € X 30,00 €	= €
Enfants (3 à 11 ans) X 21,00 € X 26,00 €	= €
Enfants de moins de 3 ans X 0,00 € X 0,00 €	= 0 €
		TOTAL	= €

Nombre d'entrées gratuites à accorder :

Nombre total de participants :

Y a-t-il des personnes handicapées dans votre groupe ?

Oui Non

Si oui, combien ? : Adultes Seniors Enfants

GIFT CARD (Détails page 13)

..... X €⁽²⁾ = € ⁽²⁾ = Montant entre 10 € et 50 €

DÉCOUVERTE DU JARDIN EN TRAIN À VAPEUR*⁽¹⁾

..... X 4,00 € = € ⁽¹⁾ Prix par personne, en supplément du prix d'entrée.

VOTRE GROUPE VIENT :

En car Via B-Excursion En voiture

VISITES GUIDÉES*⁽¹⁾

(Indiquez le nombre de circuits demandés - un circuit pour 25 participants maximum)

NEW	PAIRI DAIZA, UNE HISTOIRE PARTIE D'UN RÊVE	circuit de 1h30 X 95,00 € = €
	CIRCUIT "À LA CARTE"	circuit de 2h30 X 170,00 € = €

⁽¹⁾ En supplément du prix d'entrée - Sous réserve de disponibilités.

ACCUEIL CAFÉ, GOÛTER *⁽¹⁾

ACCUEIL CAFÉ X 7,00 €	= €
GOÛTER X 7,00 €	= €
TOTAL		= €

⁽¹⁾ Prix par personne, en supplément du prix d'entrée.

FORFAITS : ENTRÉES + REPAS*

	JOURNÉE PRIVILÉGÉE	CHOIX 1 (volaille)	Adultes (12 à 59 ans)		
			Si réservation avant le 15/05/2019 x 60,00 € = €	
DU LUNDI AU VENDREDI (hors vacances scolaires belges, jours fériés et ponts)*	JOURNÉE PRIVILÉGÉE	CHOIX 1 (volaille) x 55,00 € = € x 58,00 € = €	
			Si réservation avant le 15/05/2019 x 53,00 € = €	
	FORFAIT CLASSIQUE	CHOIX 2 (cannelloni) x 47,00 € = € x 42,00 € = €	
			Si réservation avant le 15/05/2019 x 42,00 € = €	
SAMEDI & DIMANCHE (hors vacances scolaires belges, jours fériés et ponts)*	FORFAIT WEEK-END	CHOIX 1 (vol-au-vent) x 42,00 € = € x 40,00 € = €	
			CHOIX 2 (boulettes) x 40,00 € = € x 32,00 € = €
			 x 71,00 € = € x 71,00 € = €
DU LUNDI AU VENDREDI (hors vacances scolaires belges, jours fériés et ponts)*	FORFAIT TEMPLE	CHOIX 1 (vol-au-vent) x 71,00 € = € x 49,00 € = €	
			CHOIX 2 (boulettes) x 49,00 € = € x 67,00 € = €
			 x 67,00 € = € x 65,00 € = €
		 x 45,00 € = €	TOTAL = €	

⁽¹⁾ Les enfants de moins de 3 ans prenant le repas paient le prix forfaitaire "enfant".

Le chauffeur mange-t-il avec le groupe ? Oui Non

Y a-t-il des personnes en chaises roulantes dans le groupe ? Oui Non

Si oui, combien ? :

Commentaires particuliers :

Date :

Pour accord de la présente
réservation et des conditions de
vente (au verso) :

Signature :

Ce formulaire est à envoyer ou à faxer à
Département Réservations - Pairi Daiza
Domaine de Cambron - B- 7940 Brugellette.
Fax : + 32 (0) 68 455 405
Tel. : + 32 (0) 68 250 833 (ou 861)
E-mail : resa@pairidaiza.eu

^(*) Hors jours fériés et ponts : les 20, 21 et 22 avril, 1^{er}, 30 et 31 mai, 1^{er}, 2, 8, 9 et 10 juin, 1^{er} et 11 novembre, 25 décembre 2019 et 1^{er} janvier 2020.

La Direction se réserve le droit de modifier sans préavis les prix et les horaires.

CONDITIONS DE VENTE - SAISON 2019

SORTIES EN GROUPE

1. Application des conditions générales

Les conventions entre parties sont intégralement et exclusivement régies par les présentes conditions générales et les conditions particulières convenues avec le client, nonobstant toute disposition contraire figurant sur tout document quelconque émanant du client.

2. Tarifs groupes

Pairi Daiza offre des conditions spéciales pour les groupes adultes, seniors, enfants et groupes scolaires qui réservent à l'avance. Par groupe scolaire, Pairi Daiza entend un groupe composé d'enfants encadrés de professeurs visitant Pairi Daiza uniquement en semaine et pendant la période scolaire (du 23 avril au 30 juin 2019, du 2 septembre au 25 octobre 2019, du 4 novembre au 8 novembre 2019 et du 16 décembre au 20 décembre 2019), sauf jours fériés et ponts (les 20, 21 et 22 avril, 1er, 30, 31 mai, 1er, 2, 8, 9 et 10 juin, 21 et 22 juillet, 15, 16, 17 et 18 août, 1^{er} et 11 novembre 2019). Pour bénéficier des tarifs « groupes », le groupe doit avoir réservé par écrit et être composé de minimum 20 personnes payantes visitant Pairi Daiza le même jour. Tous les membres du groupe doivent se présenter ensemble à l'entrée et au restaurant, à l'heure indiquée sur la confirmation de réservation.

3. Réservations groupes

3.1. Comment réserver ?

Pairi Daiza accepte uniquement les réservations par écrit (fax ou e-mail) à l'aide du formulaire de réservation. Il est demandé au groupe d'utiliser un formulaire par groupe et par jour de visite. Ce formulaire est disponible sur notre site internet (www.pairidaiza.eu) ou sur simple demande (tél : +32 68 250.833/861).

Pour pouvoir bénéficier du tarif « groupes », le groupe doit réserver au moins 10 jours ouvrables avant la date de la visite.

3.2. Confirmation de la réservation

La réservation sera définitive lorsqu'elle aura été confirmée par écrit par Pairi Daiza. Le jour de la visite, le responsable du groupe se présente à la « caisse groupes » muni de cette confirmation. Le groupe qui n'a pas reçu ce document une semaine avant sa visite, est prié de contacter le département Réservations (tél : +32 68 250.833/861).

4. Réservation uniquement des tickets d'entrée

4.1. Réception des tickets sur place

Le jour de la visite, le responsable du groupe se présente à la « caisse groupes » où sur présentation de la lettre de confirmation, il paie le montant de sa visite (la totalité ou le solde si acompte versé préalablement). Il y recevra les tickets d'entrée et toutes les informations nécessaires à la visite. Ensuite, il accompagne le groupe au contrôle d'entrée.

4.2. Réception des tickets à l'avance

La réservation des tickets doit se faire au plus tard 20 jours ouvrables avant la visite avec le nombre exact de participants. La totalité des tickets doit être payée 15 jours ouvrables avant la visite. Les tickets seront envoyés par courrier recommandé après réception de ce paiement. En cas d'annulation ou de diminution d'effectif, aucun remboursement ne sera possible.

5. Réservation des repas

Les réservations des repas doivent parvenir au moins 10 jours ouvrables avant la date de la visite sous réserve de disponibilités (pour les modalités de réservation se reporter au point 2). Un choix unique de menu est accepté pour tous les membres du groupe.

Pairi Daiza confirme la réservation par écrit et mentionne le montant de l'acompte à payer correspondant à 50 % du montant total (voir point 11 pour les modalités de paiement). A défaut de recevoir l'acompte dans les délais mentionnés dans la lettre de confirmation, Pairi Daiza se réserve le droit d'annuler la réservation. Dès réception de cet acompte, la réservation est considérée comme définitive. Afin de pouvoir garantir la qualité du service, Pairi Daiza doit recevoir exclusivement par écrit (fax ou e-mail) au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la visite la confirmation du nombre exact de repas.

6. Réservation d'une animation

Les réservations des animations (visite guidée, animation pédagogique) doivent parvenir au moins 10 jours ouvrables avant la date de la visite sous réserve de disponibilités (pour les modalités liées à la réservation, se reporter au point 2).

Pairi Daiza confirme la réservation par écrit et mentionne le montant de l'acompte à payer correspondant à 50 % du montant (voir point 11 pour les modalités de paiement).

Un guide encadre un maximum de 25 participants (groupes) ou 25 élèves (écoles).

Les horaires mentionnés dans la lettre de confirmation sont donnés à titre indicatif. Ils sont confirmés le jour de la visite lors de l'accueil du groupe.

En cas de retard du groupe au point de rendez-vous, le guide attend le groupe durant maximum 15 minutes.

La durée de la visite ne sera pas prolongée.

7. Réservation des classes vertes

Pairi Daiza confirme la réservation par écrit et mentionne le montant de l'acompte à payer correspondant à 50 % du montant (voir point 11 pour les modalités de paiement).

A défaut de recevoir l'acompte dans les délais mentionnés dans la lettre de confirmation, Pairi Daiza se réserve le droit d'annuler la réservation. Dès réception de cet acompte, la réservation est considérée comme définitive.

Pour l'enseignement de type « normal », un minimum de 10 enfants est requis pour l'organisation d'une classe verte. Pour l'enseignement spécialisé, un minimum de 6 enfants est requis pour l'organisation d'une classe verte.

8. Réservation de GiftCard (Bon d'achat)

Le groupe a la possibilité de commander des giftcard d'un montant fixe (minimum 10 € - maximum 50 € par giftcard). Ces giftcard peuvent être utilisées dans l'ensemble des boutiques et points de restauration de Pairi Daiza. La valeur totale des giftcard commandées doit être payée au plus tard 20 jours ouvrables avant la date de la visite. Le nombre et la valeur des giftcard ne peuvent plus être modifiés le jour de la visite. Les giftcards sont valables à partir du jour de la visite et jusqu'au dernier jour de la saison. Toute giftcard non utilisée (partiellement ou totalement) ne sera pas remboursée.

9. Le groupe est moins nombreux que prévu

Si le jour de la visite, le nombre réel de participants est inférieur au nombre réservé ou confirmé, les conditions suivantes seront appliquées :

9.1. Paiement des repas

Pairi Daiza accepte un écart de maximum 3 repas par rapport au nombre de repas confirmé. Les repas non consommés au delà de 3 repas devront être intégralement payés. Pour rappel, le nombre de repas réservés doit être communiqué par écrit au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la visite.

9.2. Remboursement des repas non consommés payés à l'avance

Le remboursement de la différence entre le nombre de repas payés d'avance et le nombre de repas confirmés au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la visite, sera effectué par virement après la date de la visite.

Pairi Daiza accepte en outre un écart de maximum 3 repas par rapport au nombre de repas confirmés. Les repas non consommés au delà de 3 repas ne pourront être remboursés. Pour rappel, le nombre de repas réservés doit être communiqué par écrit au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la visite (remboursement pour un minimum de 20 participants payants).

9.3. Paiement des classes vertes

Le nombre d'élèves doit être confirmé par écrit (mail/fax) au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la visite.

Le jour de la visite, Pairi Daiza accepte encore un écart de maximum 3 élèves en moins par rapport au nombre confirmé tout en respectant le minimum de 10 élèves payants (ou 6 élèves dans l'enseignement spécialisé),

Les élèves absents au-delà de 3 devront payer l'intégralité de leur classe verte.

9.4. Remboursement des élèves en classes vertes non présents payés à l'avance

Pairi Daiza accepte un écart de maximum 3 élèves en moins par rapport au nombre d'élèves confirmé (dernière modification par mail ou fax 3 jours ouvrables avant la visite).

Le remboursement peut être effectué tout en respectant le min de 10 élèves payants (ou 6 élèves dans l'enseignement spécialisé).

Le remboursement de la différence entre le nombre d'élèves payé d'avance et le nombre d'élèves confirmé au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de la visite, sera effectué par virement après la date de la visite.

Dans le cas d'une classe verte de plusieurs jours, aucun remboursement ne sera octroyé si des enfants sont absents les jours suivants.

10. Le groupe est plus nombreux que prévu

Si, le jour de la visite, le nombre réel de participants est supérieur au nombre prévu à la réservation, le responsable du groupe paiera les tickets d'entrée et/ou les repas supplémentaires à la « caisse

groupe » et il recevra le nombre de tickets d'entrée et/ou tickets repas approprié.

Au niveau des repas, Pairi Daiza mettra tout en œuvre, dans les limites de ses possibilités, pour accueillir les participants supplémentaires dans les meilleures conditions sans pour autant garantir le nombre de places disponibles et le menu choisi.

11. Annulations

Les annulations doivent parvenir à Pairi Daiza au moins 3 jours ouvrables avant la date de la visite. Elles devront être formulées uniquement par écrit (fax ou e-mail), la date du fax ou de l'e-mail faisant foi.

Pour toute réservation non annulée et si le groupe ne se présente pas le jour de la visite annoncée, les repas commandés et/ou les animations seront intégralement facturés majorés d'un montant de 30 € destiné à couvrir les frais administratifs.

11.1. Annulations après paiement des acomptes

Les acomptes peuvent être remboursés à concurrence des pourcentages suivants :

- Plus de 20 jours ouvrables avant la date de la visite : 100 %.
- Entre 19 jours ouvrables et 3 jours ouvrables avant la date de la visite : 50 %
- A partir de 3 jours ouvrables avant la date de la visite, il n'y a pas de remboursement de l'acompte et les repas / animations / visites guidées / classes vertes commandés seront intégralement facturés.

Un montant de 30 € sera en outre exigé pour couvrir les frais d'annulation.

11.2. Annulation après paiement des repas, animations et classes vertes

Les repas / animations / visites guidées / classes vertes peuvent être remboursés à concurrence des pourcentages suivants :

- Plus de 20 jours ouvrables avant la date de la visite : 100 %.
- Entre 19 jours ouvrables et 3 jours ouvrables avant la date de la visite : 50 %.
- A partir de 3 jours ouvrables avant la date de la visite : 0 %

Un montant de 30 € sera en outre exigé pour couvrir les frais d'annulation.

12. Modalités de paiement

12.1. Versement des montants (tickets d'entrée, repas, acomptes)

Le montant dû doit être versé :

- pour la Belgique sur le compte bancaire BELFIUS IBAN : BE28 0682 3698 0020 - BIC : GKCCBEBB
- pour la France sur le compte bancaire BNP Paribas Nord de France : IBAN FR76 3000 4023 2300 0111 5598 778 SWIFT : BNPAFRPP au compte de Pairi Daiza s.a. avec la mention du nom du groupe, la date de visite et le numéro de réservation.

12.2. Paiement à la caisse

Le responsable du groupe paiera l'ensemble des prestations réservées à la « caisse groupes ».

Les moyens de paiement acceptés à Pairi Daiza sont : en espèces, cartes bancaires (Bancontact, Mistercash) et cartes de crédit (Visa, MasterCard).

Un seul paiement pour tout le groupe sera accepté.

Les écoles sont invitées à regrouper l'argent des classes avant de passer à la caisse.

Pour les paiements sur facture, le responsable du groupe devra se présenter avec l'original du bon de commande dûment signé et complété ; une copie de celui-ci devra être envoyée par mail ou par fax au plus tard 10 jours ouvrables avant la visite.

12.3. Demande de facture

Les groupes qui souhaitent recevoir une facture acquittée doivent le mentionner sur le formulaire de réservation.

Le responsable de groupe doit le communiquer au plus tard à la « caisse groupes » avant le pointage des prestations par la caissière. La facture acquittée sera envoyée par e-mail ou courrier postal.

12.4. Conditions de paiement

Nos factures sont payables au comptant à notre siège social. Sans préjudice de tous autres dommages et intérêts, toute somme impayée à son échéance entraînera de plein droit, et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 40 € à titre de dommages et intérêts conformément à l'article 1152 du Code civil, ainsi qu'un intérêt de retard au taux de 1% par mois.